

Comptabilité - Exercice 1992 - Ouverture de crédits d'investissement au Budget Primitif

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Depuis l'année 1986, la Ville de Besançon adopte son budget primitif au cours du premier trimestre de l'exercice auquel il s'applique. Cette procédure sera reconduite pour l'exercice 1992.

La loi d'Amélioration de la Décentralisation n° 88.13 du 5 janvier 1988 prévoit dans son article 15 que «jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption».

En conséquence, je propose au Conseil Municipal d'ouvrir dès à présent, au budget primitif 1992 divers crédits d'investissement indispensables à la poursuite d'opérations en cours ou à la réalisation d'opérations urgentes et dont le financement est inscrit au projet de budget 1992. Le détail de ces ouvertures figure aux tableaux ci-après :

Imputations 1992	Libellés	Rappel crédits votés au BP 1991	Montant crédits à ouvrir au BP 1992
	I - BUDGET PRINCIPAL		
900.1/2140.00517.56000	Service d'Incendie - Mobilier et matériel administratifs - Domaine de la sécurité	65 400,00	15 000,00
900.1/2147.00517.56000	Service d'Incendie - Autre matériel, outillage et mobilier - Domaine de la sécurité	371 330,00	100 000,00
901.0/2150.00511.32000	Équipement en moyens techniques - Matériel de transport routier - Domaine du parc automobile et matériels divers	5 000 000,00	150 000,00
901.0/2147.00511.32000	Équipement en moyens techniques - Autre matériel, outillage et mobilier - Domaine du parc automobile et matériels divers	950 000,00	150 000,00
901.12/2147.00508.35000	Éclairage public et signalisation - Autre matériel, outillage et mobilier - Domaine de la voirie	700 000,00	185 000,00
903.1/2142.00502.21100	Écoles du premier degré - Mobilier et matériel scolaires - Domaine de l'enseignement	465 000,00	87 500,00
903.1/2147.00502.21100	Écoles du premier degré - Autre matériel, outillage et mobilier - Domaine de l'enseignement	535 000,00	10 000,00
903.51/232.90002.31000	Salles de sports - Travaux de bâtiments - Gymnase des Montboucons	2 700 000,00	2 000 000,00
903.61/235.00509.52020	Musées - Autres travaux communaux - Domaine de la culture	90 000,00	22 500,00
903.63/2141.89032.45020	Bibliothèques - Mobilier et matériel culturels - Ouvrages	0,00	15 000,00
903.63/2141.00509.45051	Bibliothèques - Mobilier et matériel culturels - Domaine de la culture	200 000,00	12 000,000
903.63/2141.85119.45055	Bibliothèques - Mobilier et matériel culturels - Quartier Montrapon, Fontaine-Ecu, Place Coubertin, MPT Bibliothèque	25 000,00	12 000,00
906.90/2147.00507.32000	Déchets urbains - Autre matériel, outillage et mobilier - Domaine de l'environnement et des espaces verts	750 000,00	100 000,00

Imputations 1992	Libellés	Rappel crédits votés au BP 1991	Montant crédits à ouvrir au BP 1992
906.90/2147.83006.32000	Déchets urbains - Autre matériel, outillage et mobilier - Fonds de renouvellement de l'UIOM	450 000,00	50 000,00
908.0/212.00501.30100	Urbanisme opérations d'aménagement - Bâtiments - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	400 000,00	270 000,00
910/130.90014.30300	Programme pour l'État, les établissements publics nationaux, etc. - Subventions d'équipement - Voie de desserte et de contournement des Mercureaux	50 000,00	1 500 000,00
	Autres crédits hormis ceux inscrits au chapitre 925 (crédits afférents au remboursement de la dette)	106 122 980,00	
	Total Budget Principal	118 874 710,00 x 25 %	4 679 000,00
	Limite des 25 %	29 718 677,00	
	Rappel crédits ouverts au Conseil Municipal du 13/01/1992		4 962 250,00
	Total des crédits votés par anticipation		9 641 250,00
	II - BUDGET EAUX		
892/2154.00512.30700	Eaux - Matériel industriel - Domaine des eaux)	75 000,00
) 850 000,00	
892/2171.00512.30700	Eaux - Service de distribution d'eau - Domaine des eaux)	75 000,00
	Autres crédits hormis ceux inscrits à l'article 16 (crédits afférents au remboursement de la dette)	15 659 000,00	
	Total Budget Eaux	16 509 000,00 x 25 %	150 000,00
	Limite des 25 %	4 127 250,00	

M. PIERLOT : Monsieur le Maire, contrairement à ce qu'a indiqué André NACHIN, nous avons toujours été contre la voie des Mercureaux. Par contre, ce qu'il n'a peut-être pas compris, c'est que nous sommes pour la création de la voie de desserte de Besançon qui desservira donc les quartiers de la ville. C'est peut-être là notre différence avec lui. Ceci étant dit, à la dernière Commission Voirie avec M. GRAPPIN d'ailleurs, nous avons donné notre désaccord sur les subventions de la voie des Mercureaux. Aussi je demanderai la disjonction de vote pour ces crédits-là.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Dans le rapport n° 5/a, ils sont à quel niveau ?

M. PIERLOT : C'est le 910.130.90014.30300 - Programme pour l'État, les établissements publics nationaux...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Voilà, voie de desserte et de contournement des Mercureaux : 50 000 F étaient déjà inscrits et on proposait d'inscrire 1 500 000 F pour permettre le début de ces travaux. Donc vous êtes défavorable ?

M. PIERLOT : Juste pour celui-là.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien. Donc on retire pour l'instant du rapport n° 5/a la ligne 901 imputation 130.90014 etc.

M. NACHIN : Je fais la même demande.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous passons donc au vote.

La discussion est close.

L'Assemblée Communale, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, approuve, à l'unanimité, ces ouvertures de crédits, sauf en ce qui concerne le crédit de 1 500 000 F imputé au chapitre 910/130.90014.30300 voté à la majorité, 11 Conseillers votant contre et 1 s'abstenant.